

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025

**Délibération n°2025-03-01**

**Vote du budget 2025.**

LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

**Joël SAUGNAC** a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**Conseil municipal du 25 mars 2025**

**DELIBERATION N°2025-03-01**

**VOTE DU BUDGET 2025.**

**REFERENCES :**

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et suivants.

Après avoir entendu le rapport général du budget de l'exercice 2025 de la commune de Saint-Yrieix présenté par son maire, Jean-Jacques FOURNIÉ,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 10 mars 2025,

Dans le cadre de l'instruction M57, il est possible d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget primitif consolidé des décisions modificatives.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

- **ADOPTE** à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix « pour » et 6 voix « contre » le budget prévisionnel 2025 lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :
  - ⇒ Fonctionnement : 9 387 000 €.
  - ⇒ Investissement : 2 352 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget primitif consolidé des décisions modificatives.

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUË, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration et Hélène DE FUISSEAUX par procuration.

**Votes « contre » :**

Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



V - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESV  
A

Nombre de membres en exercices : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 0

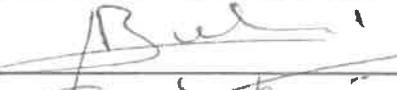
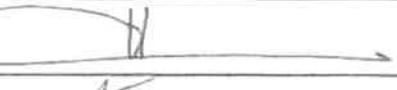
Date de convocation : 12/03/2025

Présenté par MR LE MAIRE, JEAN-JACQUES FOURNIE (1),  
 A SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, le 25/03/2025  
 MR LE MAIRE, JEAN-JACQUES FOURNIE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session VOTE DU BUDGET

A SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, le 25/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BLANCHET ROMAIN	
BOUSSOU MARTIAL	
BOUTAYEB FADILA	
BRUN DOMINIQUE	
BULEON LOIC	
CHEMINADE SEVERINE	
DE FUISSEAUX HELENE	
DELACROIX OLIVIER	
DOLIMONT STEPHANIE	
FOURNIE JEAN-JACQUES	
FOUSSIER MARTINE	
FREDON JEAN-LOUIS	
GHARBI SALIHA	
HARNOIS SOPHIE	
LASCAUD DELPHINE	
LE GOUE CELINE	
LOUIS JULIETTE	

MIEGE-DECLERCQ BOENOT	
NADAUD PHILIPPE	
REAUD FREDERIC	
ROUBEIX SYLVIE	
ROUSSEAU ERIC	
ROUX PATRICK	
RUIS AURELIE	
SAUGNAC JOEL	
SESENA AURELIE	
SIMONIN THIBAUT	
VILLARD ANITA	
VILLESANGE MICHEL	

Certifié exécutoire par MR LE MAIRE, JEAN-JACQUES FOURNIE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL  
VOTE DU BUDGET**



*Mardi 25 mars 2025*

## PLANNING DES COMMISSIONS PRÉPARATOIRES AU BUDGET 2025

PLANNING DES COMMISSIONS PRÉPARATOIRES AU BUDGET	
Affaires Générales : Finances	Mardi 26 novembre 2024 17 h 30
Commission Ressources : Ressources Humaines	Mardi 03 décembre 2024 17 h 30
Commission des Travaux (1)	Jeudi 12 décembre 2024 17 h 30
Communication et Relations Publiques	Lundi 13 janvier 2025 17 h 30
Commission Aménagement du Territoire	Mardi 14 janvier 2025 17 h 30
VCS - Informatique - BM	Lundi 20 janvier 2025 17 h 30
Commission Santé	Mercredi 22 janvier 2025 17 h 30
Commission Développement Durable	Lundi 27 janvier 2025 17 h 30
Commission Ressources : Ressources Humaines	Mardi 28 janvier 2025 17 h 30
Commission Accessibilité	Mercredi 29 janvier 2025 14 h 00
VCA - Sport et Associations	Mardi 04 février 2025 17 h 30
VET - Affaires Scolaires	Mercredi 05 février 2025 17 h 30
Commission des travaux (2)	Lundi 10 février 2025 17 h 30
VCA - Culture et Patrimoine	Mardi 11 février 2025 17 h 30
DOB CCAS et vote CA	Mercredi 12 février 2025 17 h 30
DOB Conseil Municipal et vote CA	Mardi 18 février 2025 18 h 30
Commission Ressources : Finances	Lundi 10 mars 2025 17 h 30
Vote du budget CCAS	Mercredi 19 mars 2025 17 h 30
Vote budget Conseil Municipal	Mardi 25 mars 2025 18 h 30





# AFFECTATION DES RÉSULTATS

## Chiffres officiels

**AUTOFINANCEMENT  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT  
A HAUTEUR DE**

**REPORT DE LA  
DIFFÉRENCE AU BUDGET  
DE FONCTIONNEMENT  
2025 POUR**

• 629 772 €

• 1 195 972 €

# FONCTIONNEMENT



**COMPOSITION DES RECETTES REELLES 2025**

	<b>BP</b>	<b>RATIOS EN %</b>	<b>CA</b>	<b>RATIOS EN %</b>	
<b>2024</b>					
<b>1 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b> CHAPITRES 70 + 75 + 76 + 77	504 550,00 €	6,46	579 848,94 €	7,22	
<b>2 - SUBVENTIONS RECOUVREMENTS</b> CHAPITRES 013 + 747	239 100,00 €	3,06	262 096,93 €	3,26	
<b>3 - DOTATIONS D'ETAT</b> ARTICLES 7411 + 744 + 7484 + 7485 + 74888	1 269 000,00 €	16,25	1 268 571,01 €	15,79	
<b>4 - FISCALITE (directe et indirecte)</b> CHAPITRE 73 + ARTICLES 74833	5 798 350,00 €	74,23	5 923 708,08 €	73,73	
<b>TOTAL</b>	<b>7 811 000,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>8 034 224,96 €</b>	<b>100,00</b>	

Attention les recettes réelles ne prennent pas en compte :

Exéđent antérieur  
Opérations d'ordre

	<b>BP</b>	<b>RATIOS EN %</b>	<b>BP 2025 PAR RAPPORT AU CA 2024 en %</b>
<b>2025</b>			

## COMPOSITION DES DEPENSES REELLES 2025

	2024		2025	
	BP	CA	RATIO EN %	BP 2025 PAR RAPPORT AU CA 2024 en %
<b>1 - MASSE SALARIALE</b> CHAPITRE 012	4 988 750,00 €	63,87	4 762 694,82 €	66,11
<b>2 - TRANSFERTS</b> ARTICLES 6556 + 6573 + 6574	606 266,00 €	7,76	596 498,23 €	8,28
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b> CHAPITRES 60 + 61 + 62 + 63 + 67 + ARTICLES 6531+6541 + 6542 + 65818 + 65888 + 6688 + 73916 + 6817	2 189 534,00 €	28,03	1 818 399,44 €	25,24
<b>4 - FRAIS FINANCIERS</b> 66111 + 66112	26 430,00 €	0,34	26 426,56 €	0,37
<b>TOTAL</b>	<b>7 811 000,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>7 204 019,05 €</b>	<b>100,00</b>

	2024		2025	
	BP	CA	RATIO EN %	BP 2025 PAR RAPPORT AU CA 2024 en %
<b>1 - MASSE SALARIALE</b> CHAPITRE 012	4 988 750,00 €	63,87	4 762 694,82 €	66,11
<b>2 - TRANSFERTS</b> ARTICLES 6556 + 6573 + 6574	606 266,00 €	7,76	596 498,23 €	8,28
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b> CHAPITRES 60 + 61 + 62 + 63 + 67 + ARTICLES 6531+6541 + 6542 + 65818 + 65888 + 6688 + 73916 + 6817	2 189 534,00 €	28,03	1 818 399,44 €	25,24
<b>4 - FRAIS FINANCIERS</b> 66111 + 66112	26 430,00 €	0,34	26 426,56 €	0,37
<b>TOTAL</b>	<b>7 811 000,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>7 204 019,05 €</b>	<b>100,00</b>

**FONCTIONNEMENT****COMPARAISON PAR COMPTES** avec écritures d'ordre

	CA 2024	BP 2025	25/24	
			en %	
<b>DEPENSES</b>				
60	Achats et Variations de Stocks	913 397,60 €	1 064 900,00 €	16,59
61	Services Extérieurs	364 375,29 €	462 500,00 €	26,93
62	Autres Services Extérieurs	359 086,26 €	478 600,00 €	33,28
63	Impôts, Taxes et Vers. Assimilés	10 506,76 €	12 000,00 €	14,21
014	Atténuations de recettes			
012	Charges de Personnel	4 762 694,82 €	5 251 000,00 €	10,25
65	Autres Charges Gestion Courante	764 091,63 €	752 430,00 €	-1,53
66	Charges Financières	26 426,56 €	22 570,00 €	-14,59
67	Charges Exceptionnelles	2 438,10 €	2 500,00 €	2,54
68	Dotations aux provisions	1 002,03 €	500,00 €	-50,10
023	Virement section investissement		1 069 000,00 €	
042	Opérations ordre entre sections	267 579,94 €	271 000,00 €	1,28
	<b>TOTAL</b>	<b>7 471 598,99 €</b>	<b>9 387 000,00 €</b>	<b>25,64</b>
<b>RECETTES</b>				
013	Atténuation de Charges	28 856,53 €	15 000,00 €	-48,02
70	Produits de Services	443 128,64 €	452 900,00 €	2,21
73	Impôts et Taxes	5 840 797,08 €	5 888 100,00 €	0,81
74	Dotations Participations Subvent.	1 584 722,41 €	1 595 523,00 €	0,68
75	Autres Produits Gestion Courante	97 237,94 €	95 477,00 €	-1,81
76	Produits financiers	32,94 €		
77	Produits Exceptionnels	39 449,42 €		
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
002	Excédent antérieurs reportés	1 135 297,28 €	1 195 972,62 €	5,34
042	Opérations ordre entre sections	127 821,73 €	144 027,38 €	12,68
	<b>TOTAL</b>	<b>9 297 343,97 €</b>	<b>9 387 000,00 €</b>	<b>0,96</b>

# INVESTISSEMENT



**INVESTISSEMENT****Comparaison par comptes avec écriture d'ordre**

		<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
	<b>DEPENSES</b>		
001	Déficit	112 659,17 €	328 172,36 €
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes Assimilés	182 624,34 €	186 500,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	100 048,92 €	154 400,00 €
21	Immobilisations Corporelles	760 688,22 €	1 105 300,26 €
23	Immobilisations en Cours	114 193,81 €	
27	Autres immobilisations financières		
040	Opérations ordre entre sections	127 821,73 €	144 027,38 €
041	Opérations patrimoniales	2 998,00 €	12 000,00 €
	R à R dépenses		421 600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 401 034,19 €</b>	<b>2 352 000,00 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
1068	Excédent capitalisé	552 259,17 €	629 772,36 €
10	Dotations Fonds Divers Réserve	193 223,95 €	180 227,64 €
13	Subventions d'Investissement	54 863,50 €	70 000,00 €
16	Emprunts et Dettes Assimilés		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
27	Autres immobilisations financières	1 937,27 €	
040	Opérations ordre entre sections	267 579,94 €	271 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 998,00 €	12 000,00 €
021	Virement de la section fonctionnement		1 069 000,00 €
	R à R recettes		120 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 072 861,83 €</b>	<b>2 352 000,00 €</b>



## Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Recettes réelles de fonctionnement	8 047 000 €
Excédent antérieur reporté	+ 1 195 972 €
Recettes opérations d'ordre	+ 144 028 €
Dépenses réelles de fonctionnement	- 8 047 000 €
Dépenses opérations d'ordre	- 271 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 000 €</b>



<b>RECETTES</b>	
R à R recettes	120 000 €
Excédent capitalisé	629 772 €
FCTVA	140 228 €
Subventions 2025	70 000 €
Mise en conformité Tennis Acompte 30 % rue de Bellevue	40 000 € 30 000 €
Taxe d'aménagement	40 000 €
Opérations d'ordre	283 000 €
Virement de la section de fonctionnement	1 069 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 352 000 €</b>



## DÉPENSES OBLIGATOIRES

Déficit d'investissement	328 172 €
R à R dépenses	421 600 €
Remboursement capital emprunt	186 500 €
Programmes AP/CP crédits de paiement 2025	435 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 371 272 €</b>

<b>DÉPENSES INSCRIPTIONS NOUVELLES</b>	
Acquisitions diverses	215 100 €
Travaux de bâtiments	98 000 €
Travaux de voirie	151 300 €
Développement durable	153 200 €
Acquisitions pour travaux en régie	40 000 €
Programmes divers	26 000 €
Santé et prévention	39 900 €
Acquisitions et travaux divers	101 200 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>824 700 €</b>

## RÉCAPITULATIF DÉPENSES

Dépenses obligatoires	1 371 272 €
Nouvelles inscriptions	824 700 €
Opérations d'ordre	156 028 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 352 000 €</b>



## **PROGRAMMES AP/CP**



<b>ENVELOPPE DES CREDITS DE PAIEMENT 2025</b>	
Aménagement rue de Royan	435 000 €
Centralité et production logements sociaux	50 000 €
Aménagement rue de Bellevue	85 000 €
Modernisation restauration collective	270 000 €
	30 000 €

## PROGRAMMES D'ACQUISITIONS 2025



ENVELOPPE	216 200 €
Service Cadre de Vie	42 000 €
Service Ressources - Informatique	80 600 €
Service Vie Educative Territoriale	59 600 €
Service Vie Culturelle et Associative	20 000 €
Service Communication	10 300 €
Service Administratif	3 700 €



# PROGRAMMES TRAVAUX BÂTIMENTS

<b>ENVELOPPE</b>		<b>98 000 €</b>
<u>Claude Roy B</u>	Pose isolation phonique préau B	14 200 €
<u>Vanier</u>	Raccordement alarme incendie + internet Traitement acoustique du préau Relais sonnette extérieure dans la cour	14 400 € 11 900 € 900 €
<u>CTM</u>	Remplacement chaudière	5 900 €
<u>La poste</u>	Etanchéité du toit terrasse	7 900 €
<u>Odette Dagnas</u>	Reprise de pignons toiture	2 000 €
<u>Centramalice</u>	Travaux suite à sinistre Cloison salle serveur	8 000 € 3 700 €
<u>Médiathèque</u>	Installation d'une climatisation	23 000 €
<u>Gymnases</u>	Etanchéité des 2 verrières	6 100 €



## PROGRAMMES TRAVAUX VOIRIE

ENVELOPPE	151 300 €
Lotissement résidence de l'aubépine	46 200 €
Rue Jacques Prévert	36 500 €
Rue Maryse Bastié	18 000 €
Rue Guynemer	14 100 €
Rue Guynemer travaux Grand Angoulême	9 000 €
Rue de l'Epineuil reprise du plateau	6 000 €
Vénat en face du monument aux Morts	5 500 €
Square Saint Arède	5 300 €
Rue du Mas	5 000 €
Différents travaux	5 700 €

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



ENVELOPPE	153 200 €
Contrat P3 Cofély	24 000 €
Plantations d'arbres	5 000 €
4 bornes de propreté canine	1 600 €
Panneaux photovoltaïques C. Roy B	58 600 €
Peinture toiture cool roof Vanier	17 000 €
Remplacement de menuiseries	25 400 €
Pose de stores et rideaux	21 600 €

## **ACQUISITIONS MATÉRIELS POUR TRAVAUX EN RÉGIE**

<b>ENVELOPPE</b>	<b>40 000 €</b>
Matériels pour travaux en régie	40 000 €





## PROGRAMMES DIVERS

ENVELOPPE	26 000 €
Fonds de concours : SDEG	8 000 €
- Remplacement lanternes LED HS	
Pass accession	8 000 €
Extension de réseaux	10 000 €



## SANTÉ ET PRÉVENTION

ENVELOPPE	40 000 €
Aménagement de poste DUEERP	8 000 € 8 000 €
Pose extracteur d'air CTM	18 300 €
Ventilation mécanique classe CP Vanier	1 100 €
Déplacement commandes éclairage Médiathèque	1 600 €
Différents chariots (ALSH, restauration, lingerie)	1 960 €
Matériels ergonomique service VET	1 040 €

RECETTES	DÉPENSES
R à R recettes	120 000 € R à R dépenses
Excédent capitalisé	629 772 € Déficit d'investissement
F.C.T.V.A.	140 228 € Remboursement capital emprunt
Subventions 2025	70 000 € Programmes AP/CP
Taxe d'aménagement	40 000 € Acquisitions diverses
Opérations d'ordre	283 000 € Travaux de bâtiments
Virement section de fonctionnement	1 069 000 € Travaux de voirie
	151 300 €
	Développement durable
	153 200 €
	Acquisitions pour travaux en régie
	40 000 €
	Programmes divers
	26 000 €
	Santé et prévention
	40 000 €
	Acquisitions et travaux divers
	100 000 €
	Opérations d'ordre
	156 028 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 352 000 €</b>
	<b>TOTAL</b>
	<b>2 352 000 €</b>



## **ENGAGEMENTS PLURIANNUELS = AP/CP**

AP/CP N°1/2019 : AMENAGEMENT RUE DE ROYAN

AP/CP N°1/2023 : CENTRALITE ET PRODUCTION DE  
LOGEMENTS SOCIAUX

AP/CP N°1/2024 : AMENAGEMENT RUE DE BELLEVUE

AP/CP N°1/2025 : MODERNISATION RESTAURATION  
COLLECTIVE

Pour définition :

- AP : Autorisation de Programme
- CP : Crédits de Paiement

# ACTUALISATION DE L'AP/CP N°1/2019 – AMENAGEMENT RUE DE ROYAN



Suivant délibération n°2024-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 500 000	20 880	60 000	473 040	473 040	473 040

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 500 000	23 220	50 000	475 590	475 590	475 600



## ACTUALISATION DE L'AP/CP N°1/2023 – CENTRALITE ET PRODUCTION LOGEMENTS SOCIAUX

Suivant délibération n°2024-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 200 000	54 740	83 000	360 000	360 000	342 260

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 200 000	112 280	85 000	334 240	334 240	334 240



## ACTUALISATION DE L'AP/CP N°1/2024 – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE BELLEVUE

Suivant délibération n°2024-05-05

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
503 900	0	193 900	145 000	165 000

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026
503 900	31 900,11	270 000	201 999,89



## CREATION DE L'AP/CP N°1/2025 – MODERNISATION RESTAURATION COLLECTIVE

Proposition : Création d'une autorisation de programme

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026
150 000	0	30 000	120 000



# ANNEXES

---

**CHAPITRE 013****ATTENUATION DE CHARGES**

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
6419 - Remboursement sur rémunérations du perso	13 000	18 585	15 000
6459 - Remboursement charges SS et prévoyance	9 000	10 272	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 000</b>	<b>28 857</b>	<b>15 000</b>

**CHAPITRE 20****VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>70311 - Concessions dans les cimetières</b>	5 000	4 330	4 500
<b>70323 - Redevance d'occupation de domaine public</b>	22 000	16 785	22 000
<b>7067 - Redevances et droits services péri-scolaire</b>	313 000	340 200	340 000
<b>70841 - Mise à disposition de personnel aux budgets</b>	57 600	57 600	58 400
<b>708778 - Remboursement frais, autres frais</b>	22 500	23 814	23 000
<b>70878 - Remboursement frais par des tiers</b>		400	
<b>TOTAL</b>	<b>420 100</b>	<b>443 129</b>	<b>452 800</b>

## **CHAPITRE 72**

### **TRAVAUX EN REGIE**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>722 - Travaux en règle immob. Corpor.</b>	140 203	124 322	140 000
<b>TOTAL</b>	<b>140 203</b>	<b>124 322</b>	<b>140 000</b>

## CHAPITRE 73

### IMPOTS ET TAXES

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
73111 - Taxes foncières et d'habitation	4 900 000	4 998 114	5 100 000
73118 - Autres contributions directes	10 209		
73123 - Taxes additionnelles aux droits de mutation	230 000	263 462	230 000
73141 - Taxe sur l'électricité	180 000	172 032	170 000
73154 - Droits de place	1 550	1 622	1 300
73174 - Taxes emplacements publicitaires	40 000	41 201	40 000
73211 - Attribution de compensation	200 000	199 814	200 000
73212 - Dotation de solidarité communautaire	16 800	17 051	17 000
732221 - Fonds péréquation des ressources communales	140 000	136 946	130 000
738 - Autres impôts et taxes	0	346	
<b>TOTAL</b>	<b>5 708 350</b>	<b>5 840 797</b>	<b>6 888 100</b>

# DOTATIONS, SUBVENTIONS, ET PARTICIPATIONS

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>74111 - Dotation forfaitaire</b>	894 000	887 397	885 000
<b>741121 - Dotation de solidarité rurale</b>	143 000	149 808	145 000
<b>741127 - Dotation nationale de péréquation</b>	142 000	132 136	132 000
<b>742 - Dotation aux élus locaux</b>		163	
<b>744 - FCTVA</b>	1 000	2 108	
<b>74718 - Etat autres</b>	4 800	8 582	6 000
<b>74751 - Groupement collectivités</b>	24 000	21 662	21 652
<b>7478222 - Participations caisse allocations familiales</b>	185 300	196 498	194 800
<b>74788 - Autres (msa-remb ce)</b>	3 000	6 499	3 000
<b>74833 - Etat compensa. titre exonéra. taxes foncières</b>	90 000	82 911	80 000
<b>7484 - Dotation de recensement</b>			14 561
<b>7485 - Dotation pour les titres sécurisés</b>	10 000	9 500	19 000
<b>74888 - Autres attributions, subventions/participations</b>	79 000	87 458	95 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 576 100</b>	<b>1 584 722</b>	<b>1 586 523</b>

**CHAPITRE 75****AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>752 - Revenus des immeubles</b>	53 200	56 649	55 080
<b>7584 - Recouvrement créances admises en non valeur</b>		215	
<b>75888 - Autres produits diverses de gestion courante (7788 en M14)</b>	31 250	40 374	40 477
<b>TOTAL</b>	<b>84 450</b>	<b>97 238</b>	<b>95 477</b>

## **CHAPITRE 76**

### **PRODUITS FINANCIERS**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>761 - Produits de participations</b>		33	
<b>TOTAL</b>	0	33	0

**CHAPITRE 77****PRODUITS EXCEPTIONNELS**

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs</b>			
<b>775 - Produits des cessions d'immobilisations</b>		39 449	
<b>TOTAL</b>	0	39 449	0

**CHAPITRE 78****REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>7817 - Reprise provisions dépréciations actifs circulants</b>		0	

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
--------------	----------	----------	----------

## ATTENUATIONS DE RECETTES

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
739116 - Prélèvement au titre de la loi SRU		0	0

TOTAL	0	0	0
-------	---	---	---

**CHAPITRE 60****ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>60611 - Eau et assainissement</b>	36 000	26 035	36 000
<b>60612 - Energie - Electricité</b>	484 000	383 432	445 000
<b>60622 - Carburants</b>	42 000	38 818	44 000
<b>60623 - Alimentation</b>	229 000	207 156	260 000
<b>60628 - Pharmacie</b>	2 500	1 095	2 500
<b>60631 - Fournitures d'entretien</b>	37 700	34 510	37 500
<b>60632 - Fournitures de petit équipement</b>	31 000	21 348	29 300
<b>60633 - Fournitures de voiries</b>	17 500	15 509	17 000
<b>60636 - Vêtements de travail</b>	18 800	18 902	18 000
<b>6064 - Fournitures administratives</b>	12 500	11 745	12 500
<b>6065 - Livres disques cassettes</b>	20 000	19 906	20 000
<b>6067 - Fournitures scolaires</b>	13 000	12 711	12 500
<b>6068 - Autres matières et fournitures</b>	126 000	122 231	129 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 070 000</b>	<b>913 398</b>	<b>1 064 500</b>

## SERVICES EXTERIEURS

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>611 - Contrats</b>	<b>6 100</b>	<b>3 947</b>	<b>5 700</b>
<b>61351 - Locations matériel rouiant</b>	<b>10 000</b>	<b>3 991</b>	<b>5 000</b>
<b>61358 - Autres locations mobilières</b>	<b>21 000</b>	<b>12 992</b>	<b>18 400</b>
<b>61521 - Entretien de terrains</b>	<b>17 800</b>	<b>2 912</b>	<b>18 100</b>
<b>615221 - Entretien de bâtiments</b>	<b>12 000</b>	<b>2 764</b>	<b>13 000</b>
<b>615231 - Entretien des voies et réseaux</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>
<b>61524 - Entretien bois et forêts</b>	<b>35 500</b>	<b>22 116</b>	<b>32 500</b>
<b>61551 - Entretien et réparation du matériel roulant</b>	<b>14 500</b>	<b>16 399</b>	<b>17 000</b>
<b>61558 - Entretien et réparation autres biens mobiliers</b>	<b>17 500</b>	<b>15 805</b>	<b>17 000</b>
<b>6156 - Contrat de maintenance</b>	<b>100 000</b>	<b>92 177</b>	<b>90 500</b>
<b>6161 - Primes d'assurances MULTIRISQUES</b>	<b>58 000</b>	<b>56 431</b>	<b>58 500</b>
<b>6162 - Assurances dommage construction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6168 - Autres primes d'assurances</b>	<b>69 000</b>	<b>70 208</b>	<b>101 500</b>
<b>617 - Etudes et recherches</b>	<b>4 600</b>	<b>3 200</b>	<b>3 000</b>
<b>6182 - Documentation générale et technique</b>	<b>5 800</b>	<b>5 264</b>	<b>4 900</b>
<b>6184 - Versements à des organismes de formation</b>	<b>35 000</b>	<b>24 762</b>	<b>37 000</b>
<b>6185 - Frais de colloques et séminaires</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>300</b>
<b>6188 - Autres frais divers</b>	<b>51 000</b>	<b>31 407</b>	<b>42 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>462 100</b>	<b>364 375</b>	<b>462 600</b>

## AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
62268 - Honoraires	11 000	5 934	14 500
6227 - Frais d'actes et de contentieux	10 000	6 209	10 000
6228 - Divers rémunérations d'intermédiaires	38 300	25 646	41 300
6231 - Annonces et insertions	4 400	2 335	5 300
6232 - Fêtes et cérémonies	52 900	41 731	70 400
6236 - Catalogues et imprimés	23 900	19 702	27 300
6237 - Publications		-	800
6238 - Divers communications	1 500	1 290	2 400
6245 - Transports collectifs	93 300	89 912	101 400
6251 - Missions	6 000	8 905	9 000
6261 - Frais d'affranchissements	11 000	7 677	7 800
6262 - Frais de télécommunications	37 000	35 596	37 500
627 - Services bancaires	700	625	800
6281 - Concours divers (cotisations)	3 600	2 532	30 500
6283 - Frais de nettoyage des locaux	17 200	14 853	18 400
6284 - Redevance containers	46 300	43 018	45 500
62875 - Remb. frais aux communes membres du GFP	2 500	4 763	5 800
62876 - Remboursement frais au GFP de rattachement	44 400	36 750	37 700
6288 - Autres	9 200	11 608	13 000
<b>TOTAL</b>	<b>413 200</b>	<b>359 086</b>	<b>478 400</b>

**CHAPITRE 63****IMPOTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIMILES**

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>63512 - Taxes foncières</b>	11 000	10 504	11 000

<b>6355 - Taxes et impôts sur les véhicules</b>	1 000	3	1 000
---	-------	---	-------

TOTAL	12 000	10 507	12 000
-------	--------	--------	--------

**CHAPITRE 012****CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			
6218 - Autres personnel extérieur	115 000	128 038	135 000
<b>CHAPITRE 63 IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSI</b>			
6331 - Versement de transport	47 000	44 827	48 000
6332 - Cotisations FNAL	14 000	13 185	15 000
6336 - Cotis. Centre Nal et Centres Gestion F.P.T.	52 000	49 553	53 000
<b>CHAPITRE 64 CHARGES DE PERSONNEL</b>			
64111 - Rémunération principale	2 443 000	2 331 936	2 405 000
64112 - SFT, indemnités résidence	22 000	20 659	23 000
64113 - NBI	25 000	22 679	25 000
64118 - Autres indemnités	605 000	541 280	518 000
64131 - Rémunération personnel non titulaire	220 000	247 444	178 000
64132 - SFT, indemnités résidence	50	911	2 000
64138 - Indemnités non titulaire	55 000	37 299	58 000
64141 - Rémunération à la vacation	65 000	63 599	97 000
64168 - Emploi aidé	12 500	12 336	13 000
64171 - Apprenti	4 700	3 297	6 000
6451 - Cotisations U.R.S.S.A.F.	479 000	444 371	504 000
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	782 000	770 637	858 000
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000	15 484	11 500
6456 - Versement au F.N.C supplément familial	22 000	5 657	22 000
64731 - Allocations chômage versées directement	0	0	0
6475 - Médecine du travail	13 000	9 503	14 000
6488 - Autres charges	500	0	500

<b>TOTAL</b>	<b>4 988 750</b>	<b>4 762 695</b>	<b>6 251 000</b>
--------------	------------------	------------------	------------------

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
65311 - Indemnités	120 000	109 936	120 000
65313 - Cotisations de retraite	7 500	5 789	7 500
65314 - Cotisations S.S sur indemnités élus	14 000	12 389	14 000
65315 - Formation	5 000	0	5 000
653172 - Cotis. Fonds financement alloc. Fin mandat	0	0	200
6541 - Crédances admises en non valeur	5 000	0	5 000
6542 - Crédances éteintes	5 000	275	5 000
65561 - Contrib fonds compens. Ch. Territoriales	148 000	148 625	148 000
65568 - Autres contributions	49 400	49 104	51 400
65731 - Subvention fonctionnement versée à l'état	200	200	200
657341 - Subvention fonctionnement communes du GFP	8 000	4 978	4 200
657363 - Subvent. de fonction. Ccas	100 290	99 990	100 000
657381 - Subvent. de fonction. autres étab. Locaux	23 876	23 876	24 500
65741 - Subventions aux ménages	5 000	0	5 000
65748 - Subvent. de fonction. assoc autres organis	271 500	269 725	264 500
65818 - Autres redevances pour concessions	36 300	36 015	36 700
6584 - Amendes fiscales et pénales		0	
65888 - Autres	32 454	3 190	15 230
<b>TOTAL</b>	<b>831 520</b>	<b>764 092</b>	<b>782 430</b>

**CONTRIBUTION AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES****65561**

	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	REALISE 2024 en €	BP 2025
S.I.V.U.	123 300,00	116 576,06	148 625,31	135 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>123 300,00</b>	<b>116 576,06</b>	<b>148 625,31</b>	<b>135 000,00</b>

**AUTRES CONTRIBUTIONS****65568**

	<b>REALISE 2022 en €</b>	<b>REALISE 2023 en €</b>	<b>REALISE 2024 en €</b>	<b>BP 2025</b>
Synd. Braconne Bois Blanc	1 476,20	1 499,80	1 505,00	1 600,00
Syndicat Fourrière	6 427,70	6 966,00	7 353,00	7 500,00
ATD 16	5 401,35	5 537,44	5 698,48	6 000,00
SDEG	32 899,90	32 893,17	34 547,24	36 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 205,15</b>	<b>46 896,41</b>	<b>49 103,72</b>	<b>51 400,00</b>

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES****65731 - Etat**

	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	REALISE 2024 en €	BP 2025
Centre Médico social	200,00	200,00	200,00	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>

**657341 - Communes du GFP**

	REALISE 2022 en €	REALISE 2023 en €	REALISE 2024 en €	BP 2025
Ecole Publique	7 536,14	9 514,30	4 978,20	4 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 536,14</b>	<b>9 514,30</b>	<b>4 978,20</b>	<b>4 200,00</b>

## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES AUX ECOLES

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Ecole la Marelle</b>	<b>3 213,00 €</b>	<b>3 493,00 €</b>	<b>3 451,00 €</b>	<b>3 241,00 €</b>
<b>Ecole Nicolas VANIER</b>	<b>6 283,00 €</b>	<b>4 783,00 €</b>	<b>6 601,00 €</b>	<b>6 552,00 €</b>
<b>RASED</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Ecole Clairefontaine</b>	<b>2 243,00 €</b>	<b>1 963,00 €</b>	<b>2 107,00 €</b>	<b>1 981,00 €</b>
<b>Ecole Claude ROY</b>	<b>11 103,00 €</b>	<b>11 873,00 €</b>	<b>10 717,00 €</b>	<b>10 717,00 €</b>
<b>ULIS</b>				<b>1 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 842,00 €</b>	<b>23 112,00 €</b>	<b>23 876,00 €</b>	<b>24 491,00 €</b>

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Assy Football	5 000	5 000	5 000	5 000
Association gymnastique volontaire	685	800	695	700
Vélo club	1 300	1 300	1 300	1 300
Club de Tennis	2 980	2 030	6 030	2 480
St yrieix badminton	1 942	1 500	1 500	1 500
Hand-ball club	1 850	1 350	1 650	1 600
Expressions	5 000	5 000	5 000	5 000
Club de l'Age d'Or	795	795	795	795
Comités des Fêtes	1 350	1 350	1 350	1 350
Donneurs de Sang	550	550	550	550
Société de Chasse	700	700	700	700
Comité Jumelage	3 000	3 000	3 000	3 264
Pause théâtre	795		795	795
C.A.S. Personnel	8 300	8 300	8 800	
Parents d'Elèves de Bardines	1 120	1 120	1 340	1 530
Parents d'Elèves du Bourg	1 010	560	560	1 060
Fédération Anciens Combattants	460			
F.N.A.C.A.	400	400	400	400
Festival polynésien	2 000	2 000	2 000	2 000
Amis de l'arédie			400	400
Amicale anciens résistants de BIGNAC		200		
<b>TOTAL</b>	<b>39 237</b>	<b>35 755</b>	<b>41 865</b>	<b>30 424</b>

**SUBVENTIONS HORS COMMUNES**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
OGEC Enfant Jesus Angouleme	454,40	480,52		
<b>TOTAL</b>	<b>454,40</b>	<b>480,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## **SUBVENTIONS DIVERSES**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Centre Social Culturel et Sportif	260 751	224 358	227 860	221 931
FCOL solde coût du directeur	17 603,50	0,00	0,00	0,00
CCAS	90 859	89 850	99 990	69 000
Subvention pour l'UKRAINE "ALCK Solidarité Ukraine"	2 000			
Subvention pour MAYOTTE				1 000
Subvention pour SAVATE				1 000
<b>TOTAL</b>	<b>371 213,50</b>	<b>314 208,00</b>	<b>327 850,00</b>	<b>292 931,00</b>

**CHAPITRE 66****CHARGES FINANCIERES**

	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>66111 - Intérêts des emprunts et dettes</b>	28 560	28 555	24 800
<b>66112 - ICNE de l'exercice</b>	-2 130	-2 128	-2 230
<b>6688 - Autres</b>	3 000		
<b>TOTAL</b>	<b>29 430</b>	<b>26 427</b>	<b>22 570</b>

**CHAPITRE 67****CHARGES EXCEPTIONNELLES**

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>673 - Titres annulés</b>	2 500	2 438	2 500
<b>675 - Valeurs comptables immobilisations</b>		39	
<b>6761 - Différences sur réalisations</b>		39 410	
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>	<b>41 887</b>	<b>2 500</b>

**CHAPITRE 68****DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
6811 - Dotations amortissements immob incor. corp.	250 000	228 131	
6817 - Dotations provisions dépréciation actifs circulants	1 500	1 002	500
<b>TOTAL</b>	<b>251 500</b>	<b>229 133</b>	<b>500</b>

**DETAIL DES ECRITURES D'ORDRE  
DE SECTION A SECTION  
BUDGET PRIMITIF 2025**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<b>AMORTISSEMENT MATERIEL ET MOBILIER ET LOGICIELS</b>	
Article 6811 : 239 640,00	Article 280422 : 8 000,00 Article 28051 : 25 000,00 Article 281311 : 3 300,00 Article 281351 : 5 300,00 Article 281568 : 3 000,00 Article 281578 : 1 700,00 Article 281828 : 50 000,00 Article 281831 : 23 000,00 Article 281838 : 12 000,00 Article 281841 : 9 000,00 Article 281848 : 7 000,00 Article 28188 : 92 340,00
Article 6811 : 360,00	Article 28121 : 360,00
<b>AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS</b>	
Article 6811 : 31 000,00	Article 28041582 : 26 000,00 Article 2804182 : 5 000,00
<b>TOTAL : 271 000 €</b>	<b>TOTAL : 271 000,00 €</b>

**DETAIL DES ECRITURES D'ORDRE  
DE SECTION A SECTION  
BUDGET PRIMITIF 2025**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	
Article 21 : 140 000	Article 722 : 140 000
<b>TOTAL : 140 000 €</b>	<b>TOTAL : 140 000 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
<b>AMORTISSEMENT SUBVENTION POUR ACHAT DESHERBEUR</b>	
Article 13918 : 1 750,00	Article 777 : 1 750,00
<b>AMORTISSEMENT SUBVENTION POUR ACHAT BALAYEUSE</b>	
Article 13918 : 1 750,00	Article 777 : 1 750,00

**DETAIL DES ECRITURES D'ORDRE  
PATRIMONIALES  
BUDGET PRIMITIF 2025**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>Article 2111 : 2 000</b>	<b>Article 1328 : 2 000</b>
<b>Article 2313 : 10 000</b>	<b>Article 238 : 10 000</b>

Ouverture de crédits permettant lors de l'achat de terrain pour l'euro symbolique d'entrer en inventaire la valeur vénale du terrain.



## ÉTAT DE LA DETTE AU 01 JANVIER DE L'EXERCICE 2025

Année	Budget / Objet	Organisme Prêteur	Capital origine	TF	Date fin T1	Période	Taux Durée	Index / en %	En cours au 10/03/2025	Date 1ère échéance	Capital au 1er Janvier de l'exercice	Intérêts	Capital	Annuités	Déf. Ignoré
2008 - 20050070003269	MAIRIE TRAVAUX DE BATIMENTS	CSE RGE CREDIT AGRICOLE	700 000,00	TF	01/05/2028	A 20 ans	4,7100		163 207,83	01/05/2008	163 207,83	7 548,15	49 083,67	3 829,74	20250325
2009 - 85800008	MAIRIE INVESTISSEMENTS 2008	CAISSE D'EPARGNE	240 000,00	TF	15/02/2020	A 3 ans et 11 mois	3,7500		62 607,77	15/02/2010	78 618,58	3 164,27	14 103,02	2 253,85	
2010 - 700048807746	MAIRIE TRAVAUX DE VOIRIE	CSE RGE CREDIT AGRICOLE	220 000,00	TF	01/04/2026	A	3,0300		17 500,17	01/04/2011	17 530,17	521,16	17 530,17	0,00	
2015 - NEH127250	MAIRIE TRAVAUX D'ÉGOUTTEMENT	CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	70 000,00	TF	30/11/2030	T 5 ans et 8 mois	1,4300		28 617,83	29/02/2018	28 808,70	400,85	4 732,71	30,81	
2016 - MCN614075EJR	MAIRIE PROJET PETITE ENFANCE	LA BANQUE POSTALE	600 000,00	TF	01/01/2037	T 11 ans et 9 mois	1,0700		562 888,00	01/04/2017	573 872,82	6 983,98	44 082,68	1 401,44	
2018 - 201500311	MAIRIE MULTI ACCUEIL	CAISSE ALLOCATIONS DE LA CITE	25 000,00	TF	01/01/2028	A 9 mois	0,0000		2 500,00	01/01/2017	5 000,00	0,00	2 500,00	0,00	
2017 - CREDIT MUTUEL	MAIRIE EMPRUNT 2017	CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	548 000,00	TF	31/12/2037	T 12 ans et 9 mois	1,4700		374 195,28	30/03/2018	374 196,26	5 357,03	28 315,81	0,00	
2021 - NEH802157	MAIRIE CONSTRUCTION MAISON MEDICALE	CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	820 000,00	TF	30/11/2035	T 11 ans et 8 mois	0,4300		410 160,62	28/02/2022	418 684,29	1 745,30	34 089,98	1 424,41	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 223 000,00</b>						<b>1 416 615,28</b>		<b>1 670 000,16</b>	<b>24 708,99</b>	<b>136 400,00</b>	<b>7 033,38</b>	



## ECHEANCIER PREVISIONNEL DE LA DETTE DE 2025 A 2034

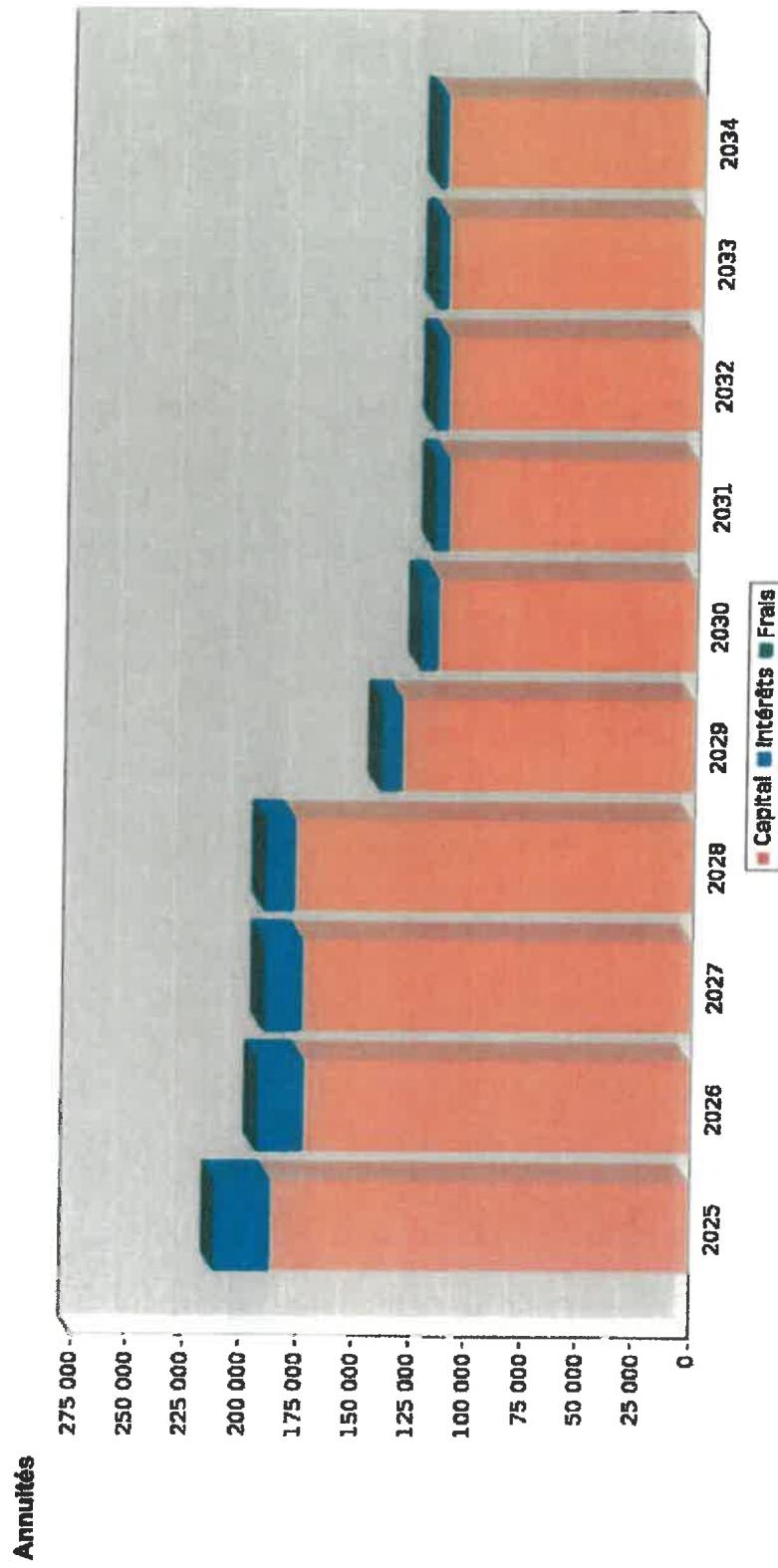
VILLE DE SAINT-YRIEIX  
Mairie  
18 avenue de L'UNION  
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

Emprunt	Capital origine	Exercice 2025		Exercice 2026		Exercice 2027		Exercice 2028		Exercice 2029		Exercice 2030		Exercice 2031		Exercice 2032		Exercice 2033		
		Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital									
Budget Mairie Objet : TRAVAUX DE BATIMENTS Obligation pétur : CSE ROLE CREDIT AGRICOLE Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	700 000,00	7 548,15	42 058,57	5 773,41	44 840,81	3 920,37	46 688,25	2 012,81	48 611,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Mairie Objet : INVESTISSEMENTS 2019 Organisme pétur : CAISSE D'EPARGNE Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	240 000,00	3 764,27	14 106,82	2 681,57	14 089,32	1 174,01	15 230,28	1 342,86	15 820,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Mairie Objet : TRAVAUX DE VOIE Organisme pétur : CSE ROLE CREDIT AGRICOLE Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	220 000,00	831,19	17 530,17	8,00	9,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Mairie Objet : TRAVAUX D'ESCAPPEMENT Organisme pétur : CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	70 000,00	400,00	4 732,71	381,78	4 881,01	281,86	4 931,00	180,07	8 002,19	119,03	6 074,33	40,00	5 147,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Mairie Objet : PROJET PETITE ENFANCE Organisme pétur : LA BANQUE POSTALE Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	800 000,00	6 863,00	44 012,86	5 480,27	44 958,18	5 011,70	45 034,42	4 527,86	45 510,00	4 403,81	46 607,85	3 564,83	46 351,80	3 045,00	47 001,48	2 540,13	47 350,00	2 022,76	48 010,76	1 513,95
Budget Mairie Objet : MULT ACCUEIL Organisme pétur : CASSE ALLOCATIONS DE LA ROUTE Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	25 000,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Mairie Objet : BAPPOINT 2017 Organisme pétur : CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	345 000,00	5 350,00	20 310,84	4 057,21	20 707,53	4 177,23	27 102,61	4 171,82	27 803,86	27 803,76	3 262,86	28 322,29	2 633,01	28 740,85	2 599,00	29 145,76	2 077,00	29 510,00	1 840,50	
Budget Mairie Objet : CONSTRUCTION MANSION MEDICALE Organisme pétur : CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST Famille TV : Compte : 2011 - 10-0000000000000000	620 000,00	1 743,35	34 050,00	1 681,54	34 210,00	1 481,27	34 394,05	1 303,24	36 512,00	1 154,80	34 600,72	1 005,32	34 810,00	984,40	34 850,52	704,00	35 110,00	853,00	35 261,70	401,70
<b>TOTAL INTERET ET CAPITAL</b>	<b>3 223 000,00</b>	<b>26 794,52</b>	<b>188 469,00</b>	<b>20 742,41</b>	<b>172 891,39</b>	<b>17 749,26</b>	<b>177 465,61</b>	<b>18 548,51</b>	<b>177 076,23</b>	<b>19 548,51</b>	<b>169 260,20</b>	<b>7 948,00</b>	<b>165 739,92</b>	<b>6 616,40</b>	<b>160 762,37</b>	<b>119 762,37</b>	<b>6 710,00</b>	<b>112 671,52</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>TOTAL ANNUITÉS</b>			<b>211 177,10</b>		<b>161 177,05</b>		<b>160 817,76</b>		<b>160 817,05</b>		<b>160 084,13</b>		<b>160 739,92</b>		<b>117 840,00</b>		<b>117 826,00</b>		<b>117 800,00</b>	



## ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL DE LA DETTE DE 2025 A 2034

VILLE DE SAINT YRIEIX  
MAIRIE  
19 avenue de L'UNION  
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE





FIN

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025**

**Délibération n°2025-03-02**

**Vote des taux 2025 des contributions directes.**

**LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

**Joël SAUGNAC** a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**Conseil municipal du 25 mars 2025**

**DELIBERATION N°2025-03-02**

**VOTE DES TAUX 2025 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.**

**REFERENCE :**

- Code des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies.

En vertu de l'article ci-dessus référencé, les assemblées délibérantes des collectivités locales votent chaque année les taux des taxes locales. Il s'agit d'un élément constitutif du processus d'adoption du budget.

Depuis son institution, la Communauté d'Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, en charge du développement économique sur son territoire perçoit le produit des taxes professionnelles de ses communes membres.

Les communes de l'agglomération - dont Saint-Yrieix - conservent la responsabilité de voter les taux des taxes sur les ménages et en perçoivent bien évidemment les produits.

Pour rappel, tenant compte de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes doivent voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en ajoutant le taux départemental (22,89 %) au taux communal.

Concernant la taxe d'habitation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020, avait figé les taux de TH 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- Les résidences secondaires.
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés non retenus à la CFE.
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérées en application du 1<sup>o</sup> du II de l'article 1408 CGI.
- Et les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le 18 février 2025 et en Commission des Finances, le 10 mars dernier, il a été proposé d'équilibrer le budget 2025 sans évolution des taux des contributions directes.

Compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition de + 1,7 % prévue par la loi de finances 2025 et du produit attendu des contributions directes pour cette année, le budget peut s'équilibrer en maintenant les taux des ménages en 2025.

Pour rappel, les taxes votées en 2024 étaient les suivantes :

<b>2024</b>	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal de 30,60 % + taux départemental 22,89 %)	53,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	39,80 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.	14,58 %

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix « pour » et 6 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration et Hélène DE FUISSAUX par procuration.

Votes « contre » :

Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

➤ DECIDE de fixer les taux des ménages pour l'année 2025 comme suit :

<b>2025</b>	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal de 30,60 % + taux départemental 22,89 %)	53,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	39,80 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.	14,58 %

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Pour copie conforme,  
 Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
 Jean-Jacques FOURNIÉ.



**AR Prefecture**

016-211603584-20250325-D\_FIN\_20250302-DE  
Reçu le 31/03/2025  
Publié le 31/03/2025

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025

**Délibération n°2025-03-03**

**Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement.**

LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBET, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUË, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**Conseil municipal du 25 mars 2025****DELIBERATION N°2025-03-03****ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.****REFERENCES :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9.
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Vu le RBF (Règlement Budgétaire et Financier) adopté en conseil municipal le 18 octobre 2022.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par la collectivité pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- De modifier la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP n°2/2019 « Aménagement de la rue de Royan ».
- De modifier la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP n°1/2023 « Projet de centralité et production de logements sociaux ».
- De modifier la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP n°1/2024 « Aménagement de la rue de Bellevue ».
- De créer une AP/CP n°1/2025 « Modernisation restauration municipale » dans les conditions ci-dessous :

**AP/CP n°1/2019 – Aménagement de la rue de Royan**

S'agissant de l'opération « Aménagement de la rue de Royan », une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de 1 500 000 €.

Au regard du retard pris dans la réalisation des études d'aménagement et du temps nécessaire à la mise en œuvre d'une concertation avec tous les acteurs concernés, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour l'autorisation de programme n°1/2019 en ventilant les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1/2019	Aménagement de la rue de Royan	1 500 000 €	23 220 €	50 000 €	475 590 €	475 590 €	475 600 €

**AP/CP n°1/2023 – Projet de centralité et production de logements sociaux**

S'agissant de l'opération « Projet de centralité et production de logements locatifs sociaux », une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de 1 200 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'autorisation de programme n°1/2023 en ventilant les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1/2023	Projet de centralité et production de logements locatifs sociaux	1 200 000 €	112 280 €	85 000 €	334 240 €	334 240 €	334 240 €

**AP/CP n°1/2024 – Aménagement de la rue de Bellevue**

S'agissant de l'opération « Aménagement de la rue de Bellevue », une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de 503 900 €.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'autorisation de programme n°1/2024 en ventilant les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026
1/2024	Aménagement de la rue de Bellevue	503 900 €	31 900,11 €	270 000 €	201 999,89 €

### AP/CP n°1/2025 – Modernisation restauration municipale

Il est proposé de créer une AP/CP à hauteur de 150 000 € pour le financement de l'opération « Modernisation restauration municipale ».

Il est proposé au conseil municipal de créer l'autorisation de programme n°1/2025 en ventilant les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026
1/2025	Modernisation restauration municipale	150 000 €	0 €	30 000 €	120 000 €

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix « pour » et 6 voix « contre » :

#### Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration et Hélène DE FUISSAUX par procuration.

#### Votes « contre » :

Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- APPROUVE l'actualisation des AP/CP n°1/2019, n°1/2023, n°1/2024 et n°1/2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement dans les conditions exposées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Pour copie conforme,  
 Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
 Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025**

**Délibération n°2025-03-04**

**Autorisation de signature de la convention financière 2025 entre la commune de Saint-Yrieix et l'association CSCS Amicale Laïque.**

**LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

**Joël SAUGNAC** a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

Conseil municipal du 25 mars 2025

DELIBERATION N°2025-03-04

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE 2025 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX ET L'ASSOCIATION CSCS AMICALE LAÏQUE.

REFERENCES :

- Loi n°2000-321 du 12/04/2000 et son décret n°2001-495 du 06/06/2001.
- Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.
- Contrat de projet validé par le conseil municipal en date du 28/01/2020.
- Convention pluriannuelle de partenariat 2020-2025.
- Compte 65748 du budget 2025.

Au regard de la convention pluriannuelle de partenariat 2020-2025 passée entre la commune et le CSCS Amicale Laïque de Saint-Yrieix, il est proposé d'allouer à cette dernière association une subvention de 221 931 €.

Cette subvention se répartit comme suit :

- 200 428 € de fonds propres communaux pour le fonctionnement 2025 (dont 1 500 € au titre du festival « Mille feuilles »).
- 21 503 € au titre des contrats et versements directs.

Dans le cadre des textes et documents contractuels référencés ci-dessus et au regard du montant de subvention proposée, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière annuelle conclue avec le Centre Social (CSCS - Amicale Laïque) laquelle précise le montant et les conditions d'attribution financière de la commune au titre de l'exercice 2025.

Ces sommes sont inscrites au compte 65748 du budget 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière annuelle fixant le montant et les conditions d'attribution financière de la commune au Centre Social (CSCS - Amicale Laïque) au titre de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CONVENTION FINANCIERE 2025  
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX  
ET L'ASSOCIATION C.S.C.S AMICALE LAIQUE**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relatives aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la convention pluriannuelle de partenariat 2020-2025 entre la commune de Saint-Yrieix sur Charente et l'association C.S.C.S Amicale Laïque.

**Entre**

**La commune de Saint-Yrieix sur Charente**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, dûment habilité par délibération municipale n°..... en date du 25 mars 2025, ci-après dénommée « La Commune » d'une part,

**Et**

**L'Association CSCS « Amicale Laïque »,** créée le 15/02/1952 et inscrite au registre des associations le 13/03/1952, ayant son siège social 19 bis avenue de l'Union à Saint-Yrieix, représentée par le Bureau Directeur composé de Mesdames Marie-Louise TRIAUD, Estelle BODET-FERREIRA et Stéphanie FAURY, dûment habilitées ci-après dénommée « l'Association », d'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le montant et les conditions d'attribution de l'aide financière de la commune à l'association CSCS Amicale Laïque au titre du budget 2025.

**Article 2 : Montant de la subvention**

La subvention annuelle de fonctionnement pour l'exercice 2025, adoptée dans le cadre du budget prévisionnel en séance publique du 25 mars 2025, s'élève à **221 931 €** dont **200 428 €** de fonds propres communaux (dont 1 500 € au titre du festival « Mille Feuilles ») et **21 503 €** au titre des contrats et reversements directs - voir détails ci-après -.

Pour rappel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la subvention intègre le coût du poste du directeur du centre social qui est employé directement par le CSCS Amicale Laïque.



Centre Social  
Culturel et Sportif  
AMICALE LAÏQUE  
Saint-Vivien-sur-Charente

## CALCUL SUBVENTION 2025

### CALCUL SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025

Base de calcul :	subvention 2024	+	Poste de ludothèque (Mairie)
soit :	85 665 €	+	3 599 €
<b>TOTAL 2023 :</b>	<b>89 264 €</b>		

### SUBVENTION 2024

Petite crèche (Multi'accueil + diablotins)	23 443 €
Ludothèque	19 821 €
Secteur jeunesse	14 044 €
CLAS	1 687 €
Familles	1 247 €
Vie associative et culturelle	6 943 €
Fonctionnement général	7 489 €
Sections	8 991 €
Subvention équilibre ludothèque	2 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>85 665 €</b>

### POSTE LUDOTHECAIRE 2024

CAF	1 341 €
Mairie	3 599 €
CSCS	2 230 €
<b>TOTAL :</b>	<b>7 170 €</b>

### CALCUL SUBVENTION 2025

Subvention de fonctionnement (= année N-1)	89 264 €
+ versement subvention Solinet multi-accueil 2025	36 058 €
+ versement subvention jeux, jouets et lingerie 2025	5 984 €
+ subvention poste ludothèque 2025	6 000 €
+ subvention poste Directeur CSCS AL 2025	61 622 €
+ subvention action "Mille feuilles"	1 500 €
<b>TOTAL DEMANDE VILLE FONDATION 2025</b>	<b>211 931 €</b>

### CALCUL DES REVERSEMENTS ET RÉGULARISATION

#### Postes EIE Multi-accueil (anciennement Diablotins/TAP) 2025 - 70%

Coût 2 postes 2025	Subvention les diablotins	Solde (Coût - subvention)	70% (2025)	30% (2027)
29 242 €	6 956 €	22 286 €	15 600 €	6 686 €

#### Solde postes EIE Multi-accueil (anciennement DIABLOTINS/TAP) 2023 - solde 30%

Coût 2 postes 2023	Subvention les diablotins	Solde	70% (2023)	30% (2025)
26 633 €	6 956 €	19 677 €	13 774 €	5 903 €

**TOTAL REVERSEMENTS ET RÉGULARISATIONS** 21 503 €

### TOTAL SUBVENTION GLOBALE 2025

**221 931 €**

### **Article 3 : Modalités de versement**

La ville verse à l'association, sur le compte n°15589 16502 060238380 40 54 ouvert auprès de l'établissement bancaire suivant : Crédit Mutuel Angoulême Saint-Cybard, la subvention 2025 selon les modalités suivantes :

- 1<sup>ère</sup> quinzaine de février :  
→ un versement anticipé représentant au maximum le quart de la subvention N-1 (hors subvention exceptionnelle), lequel versement fera l'objet d'une délibération spécifique.
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet :  
→ un versement à hauteur des 8/12<sup>ème</sup> de la subvention duquel sera décompté le montant du versement anticipé.
- 1<sup>ère</sup> quinzaine septembre :  
→ un versement du solde de la subvention.

### **Article 4 : Demandes d'investissement et subventions exceptionnelles**

Sans objet.

### **Article 5 : Autres participations financières de la ville**

La ville participe également au fonctionnement du Centre Social pour l'année 2025 sur la base des sommes suivantes estimées :

<b>Evaluation de la mise à disposition des bâtiments.....</b>	<b>≈</b>	<b>70 659 €</b>
<i>(Esplanade, Ludothèque, bureau des associations, Espace familles, Salle de réunion, Espace jeunes, gymnases, Salles de La Combe, salle Odette Dagnas, Petite crèche Les Premiers Pas).</i>		
<b>Evaluation de la mise à disposition des agents .....</b>	<b>≈</b>	<b>43 224 €</b>

Pour mémoire, l'entretien de l'équipement « Les Premiers Pas » est assuré par un prestataire privé.

L'intervention des personnels de police pour les manifestations ponctuelles n'est pas calculée.

### **Article 6 : Evaluation**

Une réunion d'évaluation de la réalisation des actions, de l'utilisation des fonds versés devra être programmée avant la fin de l'année 2025.

### **Article 7 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association C.S.C.S. Amicale Laïque a pour obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer ses missions. La subvention devra être exclusivement utilisée pour répondre aux missions et à l'objet de l'association C.S.C.S. Amicale Laïque.

**Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour l'année 2025.

Fait à Saint-Yrieix, en deux exemplaires,

Le

**Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.**

**Le Bureau Directeur,**

**Annexe 1** : Détail du coût d'entretien de l'équipement Petite Crèche.**CALCUL COÛT  
ENTRETIEN PETITE-CRÈCHE**

2025

Coûts indiqués dans devis Solinet 2025

Désignation	Forfait mensuel brut	Forfait mensuel TTC	TOTAL TTC ANNUEL
Entretien des locaux	2 349,71 €	2 819,65 €	33 835,82 €
Fournitures sanitaire	36,15 €	43,38 €	520,56 €
Lessive	54,82 €	65,78 €	789,41 €
Produit lave vaisselle	63,33 €	76,00 €	911,95 €
			<b>36 058 €</b>

## Annexe 2 : Détail du coût des salaires multi-accueil - Directeur du Centre Social

CSCS AL  
SAINT-YRIEIX

PETITE -CRÈCHE  
CALCUL COÛTS POSTES EJE

Budget prévisionnel 2025

### **Poste EJE Florence Dronet**

	100%	58%
Salaire Brut	22 195 €	12 873 €
Charges Patronales	7 355 €	4 266 €
Médecine du travail	90 €	52 €
<b>Total :</b>	<b>29 640 €</b>	<b>17 191 €</b>

### **Poste EJE Sandrine Dugué (Directrice) :**

	100%	28%
Salaire Brut	29 087 €	8 144 €
Charges Patronales	13 860 €	3 881 €
Médecine du travail	90 €	25 €
<b>Total :</b>	<b>43 037 €</b>	<b>12 050 €</b>

**TOTAL DÉPENSES :** **72 677 €** **29 242 €**

Centre Social Culturel et Sportif  
 Amicale Laïque de Saint-Yrieix

**CALCUL DU SALAIRE  
MENSUEL BRUT**

Avenant n°205

Calcul du salaire au 1er Janvier 2025

NOM :	MIGNOT
Prénom :	Thomas
Emploi	Directeur
Groupe :	I
Coefficient :	459
Date d'embauche :	23/08/2004
Point d'ancienneté	42
Point de déroulement de carrière :	25
Valeur du point V1 :	7,15 €
Valeur du point V2 :	6,73 €
Durée hebdomadaire de travail en h :	35

Salaire de base	Salaire V1 : 250 x valeur point V1	1 787,50 €
	Salaire V2 : (coefficient-250) x valeur point V2	1 406,57 €
Total salaire de base	Temps plein : salaire V1 + salaire V2 Temps partiel : (salaire V1 + salaire V2) x (durée hebdo./35)	3 194,07 €
	Indemnité de maintien de salaire x V2 (si changement de groupe avec la nouvelle grille)	0,00 €
	Point de reconstitution de carrière x V2	0,00 €
	Points d'ancienneté acquis au 31/12/2021 x V1	300,30 €
	Prime de coupure = 3 points x V2	0,00 €
	Prime en cas de plurivalence x V2	0,00 €
	Point de déroulement de carrière acquis au 31/12/2021 x V2	168,25 €
	Points attribués volontairement par l'employeur hors disposition CCN x V1 ou V2	0,00 €
	<b>TOTAL MENSUEL BRUT</b>	<b>3 662,62 €</b>
	<b>TOTAL ANNUEL SALAIRE BRUT</b>	<b>43 951,44 €</b>
	<b>TOTAL ANNUEL CHARGES</b>	<b>17 580,58 €</b>
	<b>TOTAL ANNUEL MÉDECINE DU TRAVAIL</b>	<b>90,00 €</b>
	<b>TOTAL COÛT POSTE DIRECTEUR</b>	<b>61 622,02 €</b>

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025**

**Délibération n°2025-03-05**

**Subventions aux associations 2025.**

**LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUË, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**Conseil municipal du 25 mars 2025****DELIBERATION N°2025-03-05****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025.**

L'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal ».

Aussi, pour le débat et le vote des subventions, objet de la présente délibération, les membres du conseil « intéressés à l'affaire » sortiront de la salle et ne prendront pas part au vote. Ils ne seront pas comptabilisés pour le calcul du quorum.

Il est proposé d'allouer la somme de **31 424 euros** à destination des associations communales (ainsi qu'au Savate Club d'Angoulême pour l'organisation de leur Championnat à Saint-Yrieix en décembre 2024) selon la répartition suivante par association :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2025</b>
Assy Football	5 000
Association gymnastique volontaire	700
Vélo club	1 300
Club de Tennis	2 480
St Yrieix badminton	1 500
Hand-ball club	1 600
Expressions	5 000
Club de l'Age d'Or	795
Comités des Fêtes	1 350
Donneurs de Sang	550
Société de Chasse	700
Comité Jumelage	3 264
Pause théâtre	795
Parents d'Elèves de Bardines	1 530
Parents d'Elèves du Bourg	1 060
F.N.A.C.A.	400
Festival polynésien	2 000
Amis de l'arédie	400
Savate club Angoulême	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>31 424</b>

Les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget primitif.

Les « élus intéressés » : M. Dominique BRUN, Mme Sylvie ROUBEIX, M. Olivier DELACROIX et M. Romain BLANCHET ne prenant pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix « pour » et 4 « abstentions » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration et Hélène DE FUISSEAUX par procuration.

« Abstentions » :

Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Benoît MIÈGE-DECLERCQ et Aurélie RUIS.

- APPROUVE l'enveloppe budgétaire de 31 424 euros au titre des subventions aux associations pour l'année 2025.
- APPROUVE la répartition par association telle que proposée dans le tableau pour l'année 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025**

**Délibération n°2025-03-06**

**Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un accord-cadre « Fournitures de services de télécommunication ».**

**LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**Conseil municipal du 25 mars 2025**

**DELIBERATION N°2025-03-06**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACCORD-CADRE « FOURNITURES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION ».**

Pour les besoins de ses services de télécommunication, la ville passe par des contrats en direct avec un ou plusieurs opérateurs.

Ces services concernent :

- Les accès internet de la mairie et des écoles.
- Les lignes fixes résidentielles (téléphonie classique RTC) pour la Combe, l'Esplanade, certaines lignes des écoles, la salle Odette Dagnas, les gymnases.
- Les lignes professionnelles avec sélection directe à l'arrivée et le standard de la mairie.
- Les lignes mobiles.
- Les interconnexions de site entre la mairie, le Centre Technique et Centramalice.
- La maintenance des équipements type IPBX et des postes IP.

Une centrale d'achat, la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms), s'est spécialisée dans la mise à disposition d'accords cadre dans le domaine spécifique du numérique. Parmi les multiples accords-cadres, l'essentiel des besoins de la collectivité seraient couverts par l'accord-cadre « Fourniture de Services de Télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés ».

Il s'agit d'un marché comprenant 10 lots et multi-opérateur.

La souscription à cet accord-cadre présente les avantages suivants :

- Plusieurs lots couvrant les besoins de la collectivité y compris le volet réseau.
- Des tarifs négociés avantageux (exemple = prix d'abonnement professionnel mobile réduit de 70 % par rapport à l'offre actuelle).
- Accès à l'ensemble du catalogue des principaux fournisseurs de service, et notamment de nos prestataires actuels, en conservant nos outils de gestion.

L'accès à chaque accord cadre de la CANUT est soumis à une adhésion annuelle dégressive selon le nombre d'accords souscrits, et dépendante du nombre d'agents de la collectivité.

Pour la ville de Saint-Yrieix sur Charente, cette adhésion s'élève à 360 € par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**AR Prefecture**

016-211603584-20250325-D\_COM\_20250306-DE  
Reçu le 31/03/2025  
Publié le 31/03/2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'accord cadre « Fourniture de Services de Télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



*H*

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

*Réception à la Préfecture de la Charente le :*

*31/03/2025*

*Publication par voie électronique le :*

*31/03/2025*

A Saint-Yrieix, le *31/03/2025*  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



*H*

**Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION (FIXE, MOBILE, DONNEES, SECOURS), FIBRE NOIRE, COUVERTURE INDOOR, APPAREILS MOBILES, ET SERVICES ASSOCIES »  
 2024\_AOO\_TELECOMS  
 (Ci-après la « Convention »)**

**Entre : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms**  
**SIRET : 92443595100018**

**Ci-après « CANUT »**

**Et : ~~Le nom de l'établissement ou du groupement~~**  
**SIRET : ~~N° SIRET~~**

**Ci-après le « Bénéficiaire »**

**Détails de la demande de mise à disposition (cocher les cases correspondant à votre situation)**

**Mise à disposition de l'Accord-Cadre pour son établissement seul, dont l'effectif est de :**

- + de 500 employés
- de 500 employés
- de 100 employés

**Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour l'ensemble du groupement qu'il représente.**

**Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour un ou plusieurs établissements du groupement qu'il représente.**

**Merci de fournir le pouvoir ou mandat de représentation du groupement vis-à-vis de ses membres/bénéficiaires ;**

**Merci de fournir la liste des membres/bénéficiaires du groupement (compléter ou annexer la liste au format proposé par la CANUT à cet effet)**

**Statut de l'établissement/groupement**

	<b>Est Membre de CANUT</b>	➔ Aucun complément à fournir
	<b>Sollicite l'adhésion à CANUT pour en devenir Membre</b>	➔ Compléter et signer la demande d'adhésion en annexe
	<b>N'est pas Membre et ne sollicite pas l'adhésion à CANUT</b>	➔ Aucun complément à fournir

#### Article 1. Objet

La présente Convention définit les modalités de mise à disposition au Bénéficiaire de l'accord-cadre « FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION (FIXE, MOBILE, DONNEES, SECOURS), FIBRE NOIRE, COUVERTURE INDOOR, APPAREILS MOBILES, ET SERVICES ASSOCIES ».

L'établissement représentant un groupement peut demander à faire bénéficié de la présente Convention à tout ou partie des établissements composant son groupement. Les établissements Bénéficiaires doivent être listés en Annexe ou dans tout autre document à annexer aux présentes.

#### Article 2. Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT :

- Soit d'un exemplaire signé électroniquement par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet (à transmettre à « canut@canut.org »).
- Soit de deux (2) exemplaires originaux dûment signés au préalable par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet,

La présente Convention prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes :

- au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ; ou
- à toute date antérieure décidée par la CANUT, pour non-paiement de la redevance annuelle visée à l'Article 4 ; ou
- à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire peut résilier la présente convention par courrier recommandé avec accusé de réception. Les sommes dues au titre des articles 4 et 5 des présentes restent exigibles pour l'année au cours de laquelle la résiliation a été notifiée. Aucun remboursement ne sera effectué par la CANUT.

A réception du courrier informant la CANUT que le Bénéficiaire met un terme à cette convention, la CANUT en informe le titulaire de l'accord-cadre, qui met fin à son exécution à l'égard du Bénéficiaire.

#### Article 3. Exécution de l'accord-cadre

Le Bénéficiaire est habilité à procéder à l'exécution de l'accord-cadre auprès du/des Titulaire(s) dès lors que la présente convention est entrée en vigueur.

#### Article 4. Tarification

La CANUT finance la préparation, la mise en œuvre, et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants, et l'assistance aux Bénéficiaires). A ce titre, la CANUT facture une redevance annuelle en terme à échoir (basée sur l'année civile), au Bénéficiaire de la présente convention.

Lors de la première année d'accès à l'accord-cadre, ce montant sera calculé prorata temporis (différence entre le nombre de mois restant de l'année civile et le mois qui suit la signature de la présente convention).

### Remises tarifaires

Si le Bénéficiaire (individuel ou groupement) de la présente convention est déjà bénéficiaire d'un ou plusieurs accords-cadres proposés par la CANUT, pour lesquels une redevance annuelle est facturée, une remise tarifaire sera appliquée conformément aux tableaux suivants :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
Etablissement seul	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC
1er marché	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 marchés remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 marchés remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 marchés remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 marchés remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 marchés remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Coût annuel par Groupement	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
Groupement		Total HT	Total HT						
1er marché		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 marchés remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 marchés remise 4%	<b>Nous consulter</b>	14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 marchés remise 6%		18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 marchés remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 marchés remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €

*Exemple : Un établissement de 300 employés souscrit à un accord-cadre le 15 mars année « n », puis à un second le 9 septembre année « n ».*

*Redevances dues l'année « n » :  $(9/12)*300+(3/12)*240 = 225+60 = 285 \text{€ HT (}342 \text{€ TTC)}$*

*Redevances dues l'année « n+1 » pour 2 accords-cadres en année pleine : 480€ HT (576 € TTC)*

### Article 5. Facturation et délai de paiement

La facture est établie lors de la souscription à cet accord-cadre, puis au début de chaque année civile (facturation en terme à échoir). Le droit d'accès à l'accord-cadre objet de la présente convention doit être réglé au plus tard 30 jours après l'émission de la facture par la CANUT.

La CANUT ne facturera pas les montants inférieurs à 50€ HT.

Dans le cas des groupements, la facture est adressée à la personne morale signataire de la présente convention, qui règle la totalité de la somme due pour tout ou partie du groupement. Les factures ne seront pas adressées aux établissements membres du groupement.

Merci d'utiliser les éléments CHORUS PRO pour le dépôt de facture

<b>Code service :</b>	
<b>Code/n° engagement :</b>	

#### **Article 6. Confidentialité**

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations, renseignements ou documents relatifs à l'accord-cadre dont il bénéficie.

#### **Article 7. Contacts**

Le Bénéficiaire s'engage à maintenir à jour ses contacts sur le portail CANUT afin de recevoir les communications relatives à l'accord-cadre : avenants, alertes, événements, questionnaires qualité, etc...

#### **Article 8. Responsabilité**

La CANUT ne peut être tenue responsable de défauts constatés dans l'exécution de l'accord-cadre régulièrement mis à disposition du Bénéficiaire.

La CANUT ne peut être tenue pour responsable de retards de livraison ou de paiement dont la cause résulte de l'exécution de l'accord-cadre, ou des relations entre le Bénéficiaire et le titulaire.

Les contentieux nés de l'exécution de l'accord-cadre mis à disposition au titre de la présente convention, relèvent de la relation individuelle entre le Bénéficiaire et le(s) titulaire(s).

#### **Article 9. Pouvoir**

Le signataire de la présente convention doit avoir pouvoir d'engager son établissement ou personne morale.

Fait à

Fait à LYON,

Le

Le

Nom et qualité

Le Président de la CANUT  
Ou par délégation,

#### **Annexe 1 : Membres/bénéficiaires du groupement**

Le groupement souscripteur doit fournir à l'appui de sa souscription le pouvoir ou mandat de représentation de ses membres/bénéficiaires.

La souscription du groupement à l'accord-cadre « FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION (FIXE, MOBILE, DONNEES, SECOURS), FIBRE NOIRE, COUVERTURE INDOOR, APPAREILS MOBILES, ET SERVICES ASSOCIES » donne la capacité à ses membres/bénéficiaires d'exécuter l'accord-cadre pour leur propre compte selon les conditions détaillées dans lesdites pièces, qui sont disponibles pour chaque membre/bénéficiaire du groupement sur le portail CANUT (<https://portail.canut.org>).

Il appartient au groupement d'informer ses membres/bénéficiaires de cette souscription groupée, et de la disponibilité des pièces de l'accord-cadre sur le portail CANUT et/ou de les transmettre.

La liste des membres/bénéficiaires du groupement sera utilisée afin de provisionner leurs souscriptions sur le portail de la CANUT (sans aucun frais), et sera portée à la connaissance du/des Titulaire(s) de l'accord-cadre.

**Afin d'assurer la réussite du provisionnement de ces souscriptions, la liste des établissements couverts par la présente convention doit être complétée de manière exhaustive (Un fichier peut être fourni en annexe à la convention) :**

SIRET	NOM	COURRIEL d'un point de contact

\*Annexe 2 : Demande d'Adhésion à la CANUT

<b>Nom de l'établissement ou du groupement :</b>	<b>SIRET</b>

## **Objet : Demande d'adhésion à CANUT**

L'établissement/Le groupement reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts de la CANUT disponibles sur simple demande.

Conformément aux statuts de la CANUT, cette adhésion sera confirmée par décision de son Président ou de son représentant, matérialisée par la signature de la convention de mise à disposition dont cette demande est une annexe.

Fait à le

**Pour l'établissement :**

Nom prénom

## Fonction

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025**

**Délibération n°2025-03-07**

**Adhésion de la commune de Saint-Yrieix sur Charente à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine.**

**LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**DELIBERATION N°2025-03-07****ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE.**

Depuis 1987, l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) anime et promeut un réseau de jumelages sur le territoire régional. Ce réseau est constitué des communes jumelées mais il s'adresse à ces dernières mais aussi à leurs comités de jumelage.

Les objectifs de l'ACJNA sont les suivants :

- Informer et former les acteurs des jumelages (communes et comités de jumelages) ;
- Conseiller et accompagner les acteurs des jumelages (communes et comités de jumelages) ;
- Représenter et rendre visible les jumelages ;
- Fédérer et mutualiser les différents acteurs des jumelages.

Le comité de jumelage de Saint-Yrieix souhaiterait profiter des avantages et fonctionnalités offerts par l'ACJNA en vue de développer ses activités.

Or, ce sont les communes qui doivent adhérer à l'association. Cette adhésion permet ensuite aux comités de jumelages d'intégrer le réseau de l'ACJNA. Le processus d'adhésion nécessite que le conseil municipal prenne une délibération pour adhérer à l'ACJNA et désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'ACJNA. Un second représentant doit être désigné par le comité de jumelage ou la structure d'animation du jumelage de l'entité adhérente. Le fait qu'élus et citoyens soient conjointement représentés dans les organes de décision de l'association fait la spécificité de cette structure.

Cela engendre une cotisation d'adhésion pour la commune qui est calculée en fonction du nombre d'habitants fixé sur la base de la population totale INSEE de l'année en cours. Pour 2025, il est recensé 7 798 habitants pour Saint-Yrieix sur Charente. Le montant de l'adhésion se compose d'une part fixe (257 € pour votre entité) et d'une part variable de 0,037 € par habitant (288,53 € pour votre entité), ce qui fait un total de 545,53 € pour la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

Au regard de l'intérêt posé par cette adhésion, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUË, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- APPROUVE le principe d'adhésion à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA).

- APPROUVE le montant d'adhésion de 545,53 €, les crédits étant prévus à l'article 6281 du budget 2025.
- DECIDE de désigner Madame Anita VILLARD, représentante du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA).

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2025**

**Délibération n°2025-03-08**

**Modification du tableau des emplois.**

**LE VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2025.

Date d'affichage : 12 mars 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2025.

**Joël SAUGNAC** a été nommé secrétaire de séance.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Aurélie SESENA, avec procuration à Anita VILLARD.

Jean-Louis FREDON avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

**Absente :**

Stéphanie DOLIMONT.

**Conseil municipal du 25 mars 2025****DELIBERATION N°2025-03-08****MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.****REFERENCES :**

- Code Général des Collectivités Territoriales.
- Code général de la Fonction Publique

**1 – Changement de filière à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :**

Le statut de la FPT prévoit la possibilité d'un changement de filière lorsque cela permet de faire mieux correspondre le grade détenu par l'agent et ses missions.

Un agent ayant sollicité son changement de filière, de la filière administrative vers la filière technique, pour le motif ci-dessus, il est proposé d'accéder à sa demande en modifiant le tableau des emplois comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

Grade	Suppression	Création
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		X

**2 – Changement de quotité de temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :**

Dans le cadre d'un recrutement par mobilité interne et de la politique RH de pérennisation et de stabilisation des postes occupés par les agents de la collectivité, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail d'un agent à temps non complet, occupant actuellement un poste à 28 h hebdomadaires, afin de la positionner sur un poste à 35 heures hebdomadaires.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal la modification suivante au tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date à laquelle l'agent pourra s'organiser afin d'occuper le poste à temps plein :

Grade	Suppression (ancienne quotité de temps de travail)	Création (nouvelle quotité de temps de travail)
Adjoint technique	28/35èmes	35/35èmes

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON par procuration, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

➤ **ACCEPTE** de modifier le tableau des emplois comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

Grade	Suppression	Création
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	X	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		X

➤ **ACCEPTE** la modification suivante au tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Grade	Suppression (ancienne quotité de temps de travail)	Création (nouvelle quotité de temps de travail)
Adjoint technique	28/35èmes	35/35èmes

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Pour copie conforme,  
 Mairie de Saint-Yrieix, le 31 mars 2025.*

Le Maire,  
 Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Réception à la Préfecture de la Charente le :

31/03/2025

Publication par voie électronique le :

31/03/2025

A Saint-Yrieix, le 31/03/2025  
 Le Maire,  
 Jean-Jacques FOURNIÉ.

